

ARRÊTÉ N° 2023-014
Portant retrait de la délégation de fonctions et de signature accordée à Madame Laurence GUITTET, Conseillère Municipale Déléguée

Le maire de la commune de Mauves sur Loire,

Vu le code général des collectivités territoriales, article L2122-18,

Vu la délibération n°2020-02-01 en date du 26 mai 2020 fixant à 6 le nombre d'adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 26 mai 2020 dressant le tableau de composition du nouveau Conseil Municipal,

Vu les arrêtés n° 2020-085 à 2020-90 relatifs aux délégations de fonction et de signature confiées aux six adjoints,

Vu l'arrêté n° 2020-098 du 10 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Laurence GUITTET, Conseillère Municipale déléguée,

Considérant qu'à l'occasion d'un remaniement des commissions municipales, Madame Laurence GUITTET a accepté de quitter la commission Solidarité pour rallier la commission Vie Economique et, par conséquent, renoncer à sa délégation « Lien social et accessibilité » confiée par l'arrêté N°2020-098 susvisé ; qu'il y a lieu d'officialiser cette modification ;

ARRÊTE

Article 1 : Il est acté que la délégation de fonctions et signature confiée à Madame Laurence GUITTET, Conseillère Municipale, par arrêté n° 2020-098 du 10 juin 2020, aux fins de traiter les affaires relatives au « Lien social et à l'accessibilité », devient caduque à compter de la date de prise d'effet du présent arrêté.

Article 2 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au préfet de Loire-Atlantique,
- transmis au comptable de la collectivité,
- notifié à l'intéressé,
- publié par voie dématérialisée.

Fait à Mauves sur Loire, le 6 février 2023

Le maire,

Emmanuel TERRIEN

Notifié le 08/02/23

La conseillère municipale, Laurence GUITTET



